

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 9 février 2021

Séance ordinaire, tenue à 20 h à l'aula de Lully

Présent-e-s :

Président	:	Karl-Anton Baumann
Vice-Président	:	Guillaume Zufferey
Secrétaire	:	Michel Jaggi
Vice-Secrétaire	:	Lionel Rossini

Mmes et MM. André Baud, Ariane Chassot, Mirella De Fusco Fehlmann, Eliane Demierre, Florian Dumalle, Catherine Dupasquier, Aude Echard, Aurélie Friedli, Luc Gioria, Marie-Laure Graf, Julie Honegger, Natacha Jacquemoud, Pierre Jordi, Sandra Marconi, Patrick Moynat, Christine Novelle Damond, Christian Perrier, Ivan Sierro, Stéphane Vuille.

Excusé-e-s : Mme Véronique Berndt et M. Mathias Rentsch

Assistent également à la séance :

Mme Guylaine Antille	:	Maire
M. Cyril Huguenin	:	Conseiller administratif
M. Gilbert Vonlanthen	:	Conseiller administratif
M. François Stocco	:	Secrétaire général
Mme Isabelle Sermondade	:	Assistante du Conseil municipal
Mme Eva Keiflin	:	Secrétaire au Secrétariat général
Mme Pierrine Saini	:	Procès-verbaliste

Ordre du jour :

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2020
3. Communications du bureau du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Prestation de serment de Monsieur Christian Perrier, groupe PLR, en remplacement de Monsieur Benoît Charbonnet, démissionnaire
6. Désignation de Monsieur Christian Perrier, groupe PLR, au sein de la commission Sociale et Vie associative
7. Désignation de Monsieur Christian Perrier, groupe PLR, au sein de la commission Culture et Espaces publics
8. Propositions du Conseil administratif :
 - a) Modification des statuts de la Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement (FCBL)

Commune de Bernex

- Rapport de la commission Finances et Administration du 2 février 2021
 - Projet de délibération
 - b) Modification des statuts de la Fondation de la Commune de Bernex pour l'Artisanat, le Commerce et l'Industrie (FCBACI)
 - Rapport de la commission Finances et Administration du 2 février 2021
 - Projet de délibération
 - c) Désignation des représentants du Conseil administratif au Conseil de Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement (FCBL)
9. Proposition du Conseil municipal :
- a) *Projet de résolution des groupes VERSO et PDC intitulé : « Pour prévenir les expulsions de locataires et sous-locataires »*
10. Informations
11. Questions

Le Président, M. Karl-Anton Baumann, ouvre cette séance ordinaire du premier Conseil municipal de l'année à 20 h en souhaitant une chaleureuse bienvenue à toutes et tous à cette réunion valablement convoquée selon l'ordre du jour communiqué par biais électronique. **Le Président** salue la présence des Conseillères et Conseillers municipaux, de Madame le Maire, Guylaine Antille, ainsi que de Messieurs les Conseillers administratifs, Cyril Huguenin et Gilbert Vonlanthen. Il souhaite la bienvenue à Mme Isabelle Sermondade, collaboratrice en charge du Conseil municipal, à M. François Stocco, Secrétaire général, à Mme Eva Keiflin, collaboratrice de la Mairie, ainsi qu'à Mme Pierrine Saini, procès-verbaliste. Il les remercie toutes et tous par avance pour leur travail nécessaire au bon fonctionnement de cette assemblée. **Le Président** salue également la présence du public venu assister aux débats. Il excuse les absences de Mme Véronique Berndt et de M. Mathias Rentsch.

1. Acceptation de l'ordre du jour

- L'ordre du jour est accepté par 21 voix pour (unanimité des membres présents).

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2020

- Sans remarque, le procès-verbal du 15 décembre 2020 est adopté par 21 voix pour (unanimité des membres présents).

3. Communications du bureau du Conseil municipal

Le Président informe l'assemblée que durant le mois écoulé, il a reçu en qualité de Président un seul courrier qu'il a fait suivre aux Conseillères et Conseillers municipaux en date du 8 janvier 2021, intitulé « PL 12584 », modifiant la Loi sur l'administration des communes (LAC B 6 05) (Membres suppléants dans les Conseils municipaux). La commission des affaires communales, régionales et internationales a décidé de consulter les 45 communes afin d'obtenir d'autres opinions sur ce sujet. **Le Président** invite donc les Conseillères et Conseillers municipaux, de manière non contractuelle, à y répondre au plus tard le 1^{er} mars 2021. Pour de plus amples informations, il les invite à consulter ce courrier.

Pour conclure ces communications, **le Président** est dans le regret d'annoncer le décès de Monsieur Dominique D'Ippolito, survenu le 1^{er} février 2021. M. D'Ippolito était en exercice comme Conseiller municipal de 2010 à 2011. **Le Président** prie l'assemblée de se lever pour observer quelques instants de silence.

Minute de silence

4. Communications du Conseil administratif

Mme le Maire, Guylaine Antille, fait part des communications suivantes :

Parcelle 8879 (quartier de Saint-Mathieu) : information relative au droit de préemption

Le Conseil administratif a été sollicité pour savoir s'il entendait faire usage du droit de préemption sur la parcelle 8879 de Bernex située en zone de développement, comprise dans le PLQ « Saint-Mathieu ». L'acquéreur a en parallèle signé un contrat d'entreprise totale en vue de la construction du bâtiment selon autorisation.

Le Conseil administratif a décidé de renoncer à faire usage de son droit de préemption pour les raisons suivantes :

- prix excessif (parcelle de 739 m²), soit un prix au m² de plus de CHF 5000.- ;
- le permis de construire portera sur un projet d'immeuble déjà totalement ficelé.

Référendum cantonal sur le périmètre de la « Goutte de Saint-Mathieu »

Ce référendum contre la modification des limites de zones sur le territoire communal a abouti. Pour rappel, le Canton souhaite créer une zone affectée à de l'équipement public, notamment pour accueillir le cycle d'orientation de Bernex et une Haute École Santé-Social, ainsi qu'une zone des bois et forêts.

Selon la communication du Conseil d'État, le nombre de signatures exigé est de 5370 et 5385 signatures ont été validées. La date de la votation sur cet objet sera communiquée prochainement (probablement juin 2021).

Le Conseil administratif est favorable à la construction des infrastructures envisagées, qui profiteront aussi à la commune.

Mesures adoptées par le Conseil administratif suite à l'évolution de la situation sanitaire et aux décisions des Autorités

Les dispositions du Conseil fédéral en janvier n'ont pas eu d'incidences majeures sur la Mairie et ses services :

- l'ouverture des installations et locaux communaux pour les moins de 16 ans est maintenue (sauf la piscine) ;
- l'ouverture de la Bibliothèque est maintenue ;
- tous les services et toutes les prestations au public sont assurés ;
- le télétravail des collaborateurs et collaboratrices est rendu obligatoire pour autant que les conditions le permettent.

En ce qui concerne l'activité politique, le Conseil administratif, sur la base de l'expérience faite en fin d'année 2020, a choisi de continuer à tenir les séances dans cette aula de Lully, qui permet de respecter les directives sanitaires en vigueur. Cette option est la meilleure et la plus sécurisée actuellement. Des dispositifs permettant la retransmission en direct des séances sont envisagés pour le cas où celles-ci ne seraient plus accessibles au public.

Le Conseil administratif privilégie le présentiel pour les débats, mais reste ouvert à la modalité des visioconférences en ce qui concerne les séances de commission. À ce sujet, l'administration a envoyé des instructions à toutes les Conseillères et tous les Conseillers, et les remercie par avance de leur diligence pour installer le logiciel indiqué.

Questions posées lors du Conseil municipal du 15 décembre 2020

Questions de Michel Jaggi :

- a) Serait-il possible de déposer les PV de séances et les rapports de gestion des Fondations et du CIV sur CMNet? Les rubriques sont prévues, mais on ne trouve pas de contenu.

Les documents en question sont internes aux Conseils concernés et sont donc destinés à leurs membres. Chaque parti étant représenté au sein de ces instances, le relai peut être effectué par ce moyen.

En revanche, un onglet sera créé sur CMNet pour mettre à disposition des Conseillères et Conseillers municipaux les statuts et la liste des membres de Conseils.

- b) Serait-il possible d'être averti plus rapidement lorsque les salles de gym sont fermées? Suite aux mesures Covid en décembre dernier, l'information a été reçue le jeudi à 17 h, pour une fermeture dès lundi, et il a été impossible d'avertir les membres et parents de cette décision. Par ailleurs, étant donné que toutes les manifestations étaient annulées et que les vacances de Noël commençaient dès le 24 décembre, ne pouvait-on pas utiliser les salles encore la semaine du 21 décembre?

Au sujet de la période particulière que nous vivons et des mesures prises, le Conseil fédéral puis le Conseil d'État communiquent leurs décisions le mercredi, respectivement le jeudi. Le Conseil administratif doit prendre un temps d'analyse rapide pour ensuite opérationnaliser ses propres décisions. Dans ce contexte, l'administration fait au plus vite. Nous comprenons tout à fait que les annonces tardives de fermeture sont inconfortables pour les divers acteurs et nous nous efforçons de raccourcir les délais au maximum.

En ce qui concerne les fermetures des salles en fin d'année, une période d'une semaine est nécessaire pour assurer les nettoyages avant la pause des Fêtes. Même s'il n'y a pas de manifestations cette année, les équipes de concierges étaient malgré tout mobilisées dans les divers bâtiments communaux, l'activité des écoles et autres lieux n'ayant pas été stoppée. Au contraire, il a fallu redoubler d'efforts pour satisfaire les exigences liées aux plans de protection. Par ailleurs, les concierges doivent aussi prendre des vacances. Enfin, la date de fermeture à fin 2020 a été fixée de façon à ne pas couper la semaine et offrir des conditions d'accès équitables à tous les locataires.

Question de Florian Dumalle :

À la suite du très bon article dans le journal communal, « Bernex, entreprise formatrice », où en est l'évolution des engagements potentiels?

Comme évoqué lors du débat en octobre 2020 aboutissant à l'adoption par le Conseil municipal de la motion pour garantir des places d'apprentissages au sein du personnel communal, trois jeunes sont actuellement en formation (petite enfance, services techniques). L'administration étudie toutes les opportunités possibles, en particulier au sein des Services extérieurs. Pour accueillir et former des apprentis, il faut tout d'abord bénéficier de l'encadrement adéquat, donc des formations sont nécessaires, et des places de travail. Potentiellement, une place d'apprentissage supplémentaire pourrait être offerte à la rentrée scolaire 2021.

Question d'Ariane Chassot :

Au giratoire de la route d'Aire-la-Ville, au niveau de la gravière, la route était gelée en raison du nettoyage des camions de cette dernière. Il y a un risque d'accident.

Ce giratoire est-il géré par le Canton ou la Commune? S'il appartient au Canton, ce dernier devrait être alerté.

Ce giratoire appartient au réseau des routes cantonales. En règle générale, si un usager constate un problème ou une difficulté, il doit la signaler aux services compétents. En pratique, les téléphones arrivent souvent à la Maire et plus particulièrement à Jacques Zurbuchen, chef du département des infrastructures et des bâtiments, qui relaie immédiatement l'information à ses contacts dans les services cantonaux.

5. Prestation de serment de Monsieur Christian Perrier, groupe PLR, en remplacement de Monsieur Benoît Charbonnet, démissionnaire

Le Président invite M. Christian Perrier à prendre sa nouvelle place. Il donne la parole à M. Perrier qui a demandé à s'exprimer.

Avant d'entamer cette nouvelle législature, **M. Perrier** souhaite revenir sur la précédente où il a tenu, dans un lieu totalement inapproprié, des propos discourtois envers Madame Aurélie Friedli et Monsieur Luc Gioria. Il tient ici et conformément à l'engagement qu'il avait pris devant le précédent Bureau à leur présenter ses excuses et il espère que ceux-ci les accepteront.

Le Président prie M. Perrier de se lever, puis donne lecture de la formule du serment définie par l'article 8 de la Loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984 : « *Je jure (ou je promets solennellement) d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer.* ».

M. Perrier répond par « *Je le jure* ».

Le Président souhaite la bienvenue à M. Perrier dans cette assemblée.

Applaudissements

6. Désignation de Monsieur Christian Perrier, groupe PLR, au sein de la commission Sociale et Vie associative

Sans prise de parole, **le Président** propose de donner lecture de la délibération avant de passer au vote de cette désignation.

Information :

Vu l'article 10 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Vu les articles 79 et suivants du règlement du Conseil municipal, en particulier l'art. 81, al. 2

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 9 février 2021

A DESIGNÉ

Par 22 voix pour (unanimité des membres présents)

le Conseiller municipal suivant pour faire partie des commissions permanentes constituées en son sein :

Commissions	Nouveau titulaire (titre, prénom, nom)	Ancien titulaire (titre, prénom, nom)
Sociale et Vie associative (SVA)	M. Christian PERRIER (membre)	M. Benoît CHARBONNET

7. Désignation de Monsieur Christian Perrier, groupe PLR, au sein de la commission Culture et Espaces publics

Sans prise de parole, le Président propose de donner lecture de la délibération avant de passer au vote de cette désignation.

Information :

Vu l'article 10 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Vu les articles 79 et suivants du règlement du Conseil municipal, en particulier l'art. 81, al. 2

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 9 février 2021

A DESIGNÉ

Par 22 voix pour (unanimité des membres présents)

le Conseiller municipal suivant pour faire partie des commissions permanentes constituées en son sein :

Commissions	Nouveau titulaire (titre, prénom, nom)	Ancien titulaire (titre, prénom, nom)
Culture et Espaces publics (CEP)	M. Christian PERRIER (membre)	M. Benoît CHARBONNET

8. Propositions du Conseil administratif :

a) **Modification des statuts de la Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement (FCBL)**

M. Vonlanthen explique que le Conseil administratif revient vers le Conseil municipal ce soir pour une nouvelle modification, sachant qu'il est vrai que l'on a joué un peu de malchance avec les statuts des deux Fondations, notamment par rapport au processus délibératif au niveau du Grand Conseil. Il s'agit ici de modifier un article perçu comme discriminatoire, soit l'article 11 alinéa 5 qui fixait une limite d'âge à 70 ans. La proposition de ce soir, déjà validée par la commission des finances, est de supprimer cette limite d'âge. **M. Vonlanthen** précise que suivant la dernière modification apportée aux statuts des deux Fondations, soit la rééligibilité de deux fois, mais soumise à la dérogation du Conseil municipal, ce dernier a toujours la maîtrise par rapport à un membre qui ferait des prolongations et il a la possibilité de stopper le renouvellement. **M. Vonlanthen** invite l'assemblée à accepter cette proposition de modification des statuts.

- **Rapport de la commission Finances et Administration du 2 février 2021**

Mme Friedli donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration (FA) du 2 février (annexes).

Le Président ouvre la discussion sur ce sujet.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant pas demandée, le Président donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu la nécessité d'adapter les statuts de la FCBL (suppression de la limite d'âge pour pouvoir siéger au Conseil de Fondation)
- Vu les statuts de la FCBL du 15 octobre 2019
- Vu la nouvelle proposition de suppression de l'art. 11 al. 5 par le Conseil de Fondation
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration » du 2 février 2021
- Conformément aux art. 30, al. 1, let. t et 93 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984

Sur proposition du Conseil administratif

le Conseil municipal

DÉCIDE

Par 22 oui (unanimité des membres présents)

1. D'accepter la modification suivante des statuts de la Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement, du 18 septembre 2012 :
Suppression de l'art. 11, al 5 « *La limite d'âge pour l'élection au Conseil est fixée à 70 ans* »
2. De demander au département compétent de préparer un projet de loi en vue de l'approbation de ces modifications des statuts par le Grand Conseil.
3. De fixer l'entrée en vigueur de ces modifications au lendemain de la parution dans la FAO de l'arrêté du Conseil d'État de promulgation de la loi (*première date possible*)

b) Modification des statuts de la Fondation de la Commune de Bernex pour l'Artisanat, le Commerce et l'Industrie (FCBACI)

- **Rapport de la commission Finances et Administration du 2 février 2021**

Mme Friedli donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration (FA) du 2 février 2021 (annexes).

Le Président ouvre la discussion sur ce sujet.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant pas demandée, le **Président** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu la nécessité d'adapter les statuts de la FCBACI (suppression de la limite d'âge pour pouvoir siéger au Conseil de Fondation)
- Vu les statuts de la FCBACI du 15 octobre 2019
- Vu la nouvelle proposition de suppression de l'art. 11 al. 5 par le Conseil de Fondation
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration » du 2 février 2021
- Conformément aux art. 30, al. 1, let. t et 93 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984

Sur proposition du Conseil administratif

le Conseil municipal

DÉCIDE

Par 22 oui (unanimité des membres présents)

1. D'accepter la modification suivante des statuts de la Fondation de la Commune de Bernex pour l'Artisanat, le Commerce et l'Industrie, du 18 septembre 2012 :
Suppression de l'art. 11, al 5 « *La limite d'âge pour l'élection au Conseil est fixée à 70 ans* »
2. De demander au département compétent de préparer un projet de loi en vue de l'approbation de ces modifications des statuts par le Grand Conseil.
3. De fixer l'entrée en vigueur de ces modifications au lendemain de la parution dans la FAO de l'arrêté du Conseil d'État de promulgation de la loi (*première date possible*)

c) Désignation des représentants du Conseil administratif au Conseil de Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement (FCBL)

La parole n'étant pas demandée, le **Président** donne lecture du projet de résolution et passe au vote.

Résolution :

- Vu les articles 10 lettre b) et 11 des statuts de la Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement (FCBL) du 14.12.1993, modifiés le 15.10.2019

Le Conseil municipal

Par 22 oui (unanimité des membres présents)

1. prend acte des deux membres désignés par le Conseil administratif ci-après pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025, à savoir
 - Monsieur Nicolas Wisard
 - Monsieur Gianluigi Bottani (*sous condition de la suppression de l'art. 11, al. 5 des statuts de la FCBL*)
2. valide la dérogation à la limite ordinaire de durée des mandats pour Monsieur Nicolas Wisard.

9. Propositions du Conseil municipal :

- a) **Projet de résolution des groupes VERSO et PDC intitulé : « Pour prévenir les expulsions de locataires et sous-locataires »**

Le Président passe la parole à M. Dumalle pour une brève présentation de la résolution pour l'entrée en matière.

M. Dumalle commence en relevant que l'on sait tous que notre capacité en tant que commune à agir sur ce domaine est limitée. Pour cette raison, cette résolution est plutôt une résolution politique dans le sens où l'on prend une posture pour demander aux autorités compétentes, à savoir le Canton, d'agir dans cette situation.

Aujourd'hui, l'on est touché par la crise du coronavirus. Un certain nombre de personnes dans le Canton, y compris à Bernex, sont touchées par une baisse significative, voire totale, de leurs revenus et rencontrent des difficultés liées à leur logement. Le logement est un des aspects vitaux et un certain nombre d'organismes prévoit des difficultés importantes dans ce domaine.

Dans ce sens, avec cette résolution, l'on souhaite poser la problématique aux autorités. D'autres communes vont faire la même chose. La Ville de Genève a renvoyé en commission un texte allant dans ce sens. Le Grand Conseil planche aussi sur cette question. Différentes associations se sont également intéressées au problème et ont écrit aux autorités politiques. Le Conseil municipal de Bernex ferait donc la même chose avec d'autres Conseils municipaux du Canton qui ont déjà accepté des résolutions similaires.

M. Dumalle précise que les groupes VERSO et PDC proposent cette résolution aujourd'hui, mais si d'autres groupes, tels que le PLR et l'UDC, souhaitent se joindre, ils sont ouverts à rajouter leurs noms à cette résolution et des propositions d'amendements pourront se faire.

Le Président ouvre le débat sur l'entrée en matière de la résolution.

Mme Chassot signale que le groupe PLR ne rentrera pas en matière sur cette résolution. Elle a pris note d'une résolution du Conseil municipal, mais remarque que même si celle-ci est présentée par la gauche plurielle, elle est en soi une décision du Conseil municipal.

Le groupe PLR estime que ce n'est pas le bon outil pour cette démarche.

Par ailleurs, **Mme Chassot** constate qu'il n'y a pas eu de discussions au préalable entre les groupes sur les termes et la pertinence de cette demande.

Sans être fondamentalement opposé au fond de la demande proposée ce soir dans cette résolution, le groupe PLR considère qu'une telle requête ne se fait pas au bon endroit. À son sens, celle-ci ferait sens auprès des autorités fédérales et pas auprès des autorités communales.

Le groupe PLR considère cette résolution qui émane de la gauche plurielle comme une récupération politique de la crise actuelle et il ne souhaite pas entrer dans de telles démarches. Il aurait été préférable de proposer un vrai projet communal qui permette d'aider, sur un plan communal, les personnes privées, principalement - sachant que les entreprises ont pu faire leurs demandes, notamment liées à la question des loyers comme cela a été le cas dans d'autres communes -, à savoir la mise en place d'une aide plutôt locale.

Commune de Bernex

M. Gioria indique que le groupe PDC n'avait pas l'intention de prendre la parole, mais sous le terme de « gauche plurielle », il ne peut pas admettre cela. Il espère qu'une fois pour toutes, le PLR voudra bien admettre que le PDC est le centre, ce qui évitera des incidents de ce type.

Par ailleurs, **M. Gioria** attend la proposition de Mme Chassot pour faire quelque chose au niveau communal et se réjouit de voter cette proposition.

Mme Jacquemoud estime que la commune de Bernex n'a pas d'emprise sur des décisions cantonales, mais qu'elle peut par contre tout à fait sensibiliser la FCBL sur cette problématique. Elle rappelle que les Chambres fédérales ont déjà abordé le sujet afin de surseoir aux expulsions comme lors du premier confinement.

De plus, inclure les sous-locataires dans cette résolution équivaldrait à soutenir l'illégalité d'une grande majorité de sous-locations. La notion devrait être plus explicite en n'y incluant que les sous-locataires légalement annoncés. En effet, dans cette résolution trop générale, l'on parle de locataires et parfois même de sous-locataires. Cette résolution manque cruellement de précision sur la cible concernée.

Le groupe UDC note également que la création d'un fonds de soutien est du ressort du Canton, par le biais du Grand Conseil. L'intervention de Bernex via l'ACG n'est pas la bonne voie. Une interpellation des députés au Grand Conseil, directement, serait plus efficace au regard de l'urgence.

Le groupe UDC refusera d'entrer en matière sur cette résolution telle que libellée et demandera son renvoi en commission sociale et en commission des finances.

M. Dumalle explique que les sous-locataires ont été intégrés dans la résolution, parce que ce sont les gens les plus fragilisés et les plus touchés potentiellement. Lorsque l'on sous-loue un appartement, c'est qu'il n'y a pas d'autres choix. Ces gens fragilisés qui ne sont pas dans l'illégalité, mais qui sont dans un contexte très difficile, perdraient leur emploi et risqueraient de perdre leur sous-location. L'on souhaite aider les sous-locataires et les inclure dans la résolution, car ces personnes risquent d'être les premières à se retrouver à la rue en cas de non-paiement.

Mme Demierre précise que si l'entrée en matière est refusée, l'on ne peut pas demander un renvoi en commission de la résolution. Si l'entrée en matière est acceptée, l'on peut faire des propositions d'amendement ou proposer un renvoi en commission. L'on ne peut donc pas à la fois refuser l'entrée en matière et demander le renvoi en commission. Par contre, il serait possible, après le refus de l'entrée en matière, de proposer ensuite, dans une commission, de remettre le sujet à l'ordre du jour.

Mme Jacquemoud reformule la position de son groupe et indique que l'UDC ne va pas supporter la résolution proposée par les groupes PDC et VERSO.

Le Président lance le vote sur l'entrée en matière.

- **L'entrée en matière est acceptée par 14 voix pour et 8 voix contre (22 votants).**

Le Président donne la parole à M. Dumalle pour la lecture du projet de résolution.

M. Dumalle donne lecture du projet de résolution (annexes).

Le Président ouvre la discussion sur cette résolution.

M. Rossini est d'avis que, dans le fond, cette résolution est très louable, mais pense qu'il faudrait plutôt mettre l'accent sur la création de ce fonds de solidarité. Le sujet est louable et personnellement, il a fait la triste expérience. En effet, il possède une entreprise et l'année passée, lorsque ses revenus sont tombés à zéro pendant presque une année, il a eu beaucoup de peine à payer ses factures. Il s'est retrouvé dans la situation où la procédure d'expulsion a été mise en place. S'il existait effectivement un fonds de solidarité qui aiderait les gens à ne pas arriver à cette situation, cela serait tout à fait louable. Cependant, **M. Rossini** se demande si les Conseillères et

Commune de Bernex

Conseillers municipaux de la commune de Bernex sont à même de pouvoir créer ce fonds et de solliciter de l'argent auprès d'entreprises et de généreux donateurs afin de donner cet argent pour aider les gens qui seraient dans l'incapacité de payer leur loyer. Il relève que quelqu'un se demandait tout à l'heure si ce n'était pas plutôt le Conseil fédéral qui devrait s'occuper de ce sujet. Aussi, il pense que la décision ainsi que la création et la faisabilité de cette aide réelle, tangible et utile vont plutôt pouvoir se faire à ce niveau-là. Il remarque qu'il s'agirait de solliciter des fonds, de les recevoir, de les gérer et de travailler les dossiers des gens qui sont dans l'impossibilité de payer leur loyer et qui rencontrent une situation d'expulsion, etc. Il se demande si les Conseillères et Conseillers municipaux ont la capacité et l'autorité de pouvoir le faire. Si ce n'est pas le cas, il pense que la discussion ne sert à rien. Aussi, si des gens ne paient pas leur loyer, d'autres ne vont pas recevoir ce loyer, donc vont perdre. C'est un jeu à somme nulle. De toute manière, la situation est donc injuste d'un bout à l'autre. Les choses sont seulement possibles si l'on arrive à mettre en place ce fonds de solidarité et **M. Rossini** demande si cela est possible.

M. Dumalle pense que c'est un bon débat et explique qu'il n'a évidemment pas toutes les réponses. D'une part, il relève que le service d'action sociale pourra déjà prendre des mesures pour aider des Bernésiens qui sont en grande difficulté. Aussi, des associations font aussi cela. **M. Dumalle** croit qu'aujourd'hui, cette résolution se présente vraiment comme un signal politique que la commune de Bernex met en place pour justement pousser les autorités compétentes à agir. À son sens, le Conseil d'État ou le Canton de Genève sont les seules capables de le faire, sachant que la Confédération peut aussi faire un certain nombre de choses dans ce domaine. Il pense que le Canton de Genève pourrait très bien mettre en place ce genre de procédures. Aussi, si plusieurs communes montrent un signal politique fort comme c'est déjà le cas - plusieurs communes ont déjà voté des résolutions de ce type et sauf erreur, la Ville de Genève va en discuter et la résolution a été renvoyée en commission -, cela poussera les autorités qui en sont capables à mettre en place quelque chose de ce type-là pour pouvoir aller de l'avant.

M. Dumalle ajoute que l'Hospice général va également être sollicité pour un certain nombre de cas. Des processus se mettent donc en place sur le Canton pour aider les gens qui sont plus en difficulté quand cela est valable. Avec cette résolution, il n'a pas la prétention de solutionner la chose, mais le but est d'essayer de faire un signal politique, soit de dire qu'il faut que l'on se préoccupe de cette problématique. L'on connaît le débat qui s'est fait au sujet des entreprises au printemps passé et ce n'était pas quelque chose de gagné d'avance. Pour cette raison, si les autorités politiques de différentes communes se mobilisent, le Conseil d'État et le Grand Conseil seront bien forcés d'agir et de mettre en place quelque chose. Et c'est bien là le but de la résolution.

M. Vonlanthen indique que le but de cette résolution est bien sûr louable. Après, la portée et la réalisation risquent un peu d'être le parcours du combattant. Créer un fonds implique d'avoir un projet de loi qui est voté par le Grand Conseil. Concernant l'ACG, le dernier fonds que cette instance a créé est le Fonds de développement urbain (FIDU). Des mois de préparation ont été nécessaires pour mettre en place le Fonds. Les choses sont donc relativement complexes.

M. Vonlanthen ajoute qu'il en parle volontiers à l'ACG. Il n'a pas encore eu de retour du comité au sujet de pareilles résolutions qui auraient été adoptées et renvoyées aux Conseils administratifs des communes respectives. Il comprend l'envie d'aider, mais l'on verra après la manière et ce que l'on peut faire. De son avis, il ne faut pas avoir trop d'espoir sur un aboutissement. Tout le monde connaît le gros débat sur la répartition des charges entre l'État et les communes. Aussi, il n'est pas aisé de demander encore à l'État de mettre la main au porte-monnaie alors que celui-ci aimerait que les communes participent davantage - Bernex n'a pas forcément les moyens financiers, mais d'autres communes l'ont.

Concernant des cas concrets, **M. Vonlanthen** souhaite rassurer les Conseillères et Conseillers municipaux : indépendamment de cette crise due au Covid, le service social octroie des aides ponctuelles - il en a encore signé une la semaine dernière - pour payer un loyer et éviter une expulsion. Cela est monnaie courante. Le Conseil municipal vote des crédits pour pouvoir le faire et le service social communal le fait.

Au niveau de la Fondation de la Commune de Bernex pour l'Artisanat, le Commerce et l'Industrie (FCBACI), des aides ont également été octroyées pour les loyers. Cela a aussi été fait pour l'arcade commerciale de la Fondation pour le logement (FCBL). Tout ce que l'on peut faire au niveau communal est donc fait. Porter le débat un peu plus loin est plus compliqué, mais **M. Vonlanthen**

imagine que l'une des voies pourrait être la Confédération. Il se souvient qu'au début du mois de mars 2020, le Conseil fédéral a posé un moratoire de poursuites. Il s'agit là d'un acte fédéral fort. Il se rappelle qu'au niveau de l'État, plus aucun commandement de payer n'a été notifié pendant 6 semaines. C'est là une des clés. Et effectivement, si les communes et les cantons se mobilisent, cela peut prendre au niveau fédéral. **M. Vonlanthen** pense qu'il est bon d'en parler et il peut comprendre la démarche, mais il observe que la création d'un fonds est compliquée et qu'il ne faut pas avoir trop d'espoir.

M. Perrier trouve également très louable de vouloir s'occuper de cette problématique, mais il pense que la voie prise n'est pas la bonne. Déjà, il observe que le Conseil d'État a repoussé le délai d'expulsion à fin mars. Ensuite, quant à exiger que l'ACG exige quelque chose du Conseil d'État, **M. Perrier** pense que le Conseil d'État va leur faire une très belle fin de non-recevoir. Aussi, de son avis, la voie à suivre serait plutôt par la forme d'interventions auprès des députés, sachant qu'autant les Verts que le PDC sont des groupes bien représentés au Grand Conseil. Les députés peuvent exiger quelque chose du Conseil d'État, mais en tout cas pas une commune. Le Conseil d'État reçoit actuellement beaucoup de sollicitations et risque fortement d'opposer une fin de non-recevoir à la demande des communes.

M. Perrier serait assez favorable de renvoyer la résolution à la commission sociale afin d'en débattre, car, effectivement, il relève que l'on apprend un peu cela sur le siège. Aussi, il est totalement d'accord d'en discuter et d'essayer de trouver une solution, mais pense que la voie à suivre est vraiment celle du Grand Conseil.

M. Jordi entend beaucoup de personnes parler du but louable de cette résolution. Il pense que cette résolution ne mange pas de foin et il ne voit pas en quoi voter cette résolution pourrait gêner. Beaucoup de membres de cette assemblée ont des enfants. Aussi, cela le peine de voir ce soir que le centre et les Verts vont lever la main et que les autres ne vont pas la lever parce qu'ils n'ont pas été consultés avant. Cependant, le dialogue a été ouvert par **M. Dumalle** ce soir. Même si le fait de ne pas avoir demandé aux autres groupes avant peut être un peu vexatoire, il relève que **M. Dumalle** a enjoint les autres groupes de rejoindre la résolution. **M. Jordi** ne voit pas en quoi cela gêne. L'on montre une position et si après, cela pose des problèmes avec l'ACG ou le Grand Conseil, l'on aura au moins montré un signe.

M. Gioria estime que ce n'est pas tellement la mise en application qui est importante ce soir, mais le geste politique. Certains appellent cela de la récupération et il trouve dégoûtant de dire ce genre de choses. Il ne s'agit pas de récupération, mais il s'agit juste de montrer que les Conseillères et Conseillers municipaux sont intéressés par ce qui se passe chez les gens. Ce ne sont pas eux qui vont résoudre le problème, mais c'est un signal fort que la commune peut donner.

Par ailleurs, **M. Gioria** a entendu une proposition dans l'intervention PLR de tout à l'heure qui disait que l'on ferait mieux de s'occuper directement du sujet sur la commune. Il attend donc la proposition. Il conclut en indiquant qu'il est contre le renvoi en commission, mais par contre, il se réjouit de discuter en commission sociale des nouvelles propositions du PLR pour agir directement sur la commune.

M. Rossini indique qu'il aime bien les choses concrètes. Si une résolution est présentée, c'est pour aboutir à un résultat. C'est le résultat qui compte. Le résultat est plus important que le geste politique.

M. Rossini demande au Conseil administratif si l'on aurait la possibilité de créer un fonds de solidarité communal.

Le Président propose de rester dans le cadre de la résolution et indique que les questions pourront être posées au point de l'ordre du jour relatif aux questions.

Mme Demierre observe qu'effectivement, l'on a peut-être assez peu de prérogatives directes sur ce sujet, mais le fait de faire pression depuis plusieurs sources a un vrai impact. Quand diverses voix s'additionnent, l'on peut être entendu auprès des instances qui, elles, peuvent faire quelque chose et prendre des décisions. Si l'on est beaucoup à tirer la même corde, cela met beaucoup plus

Commune de Bernex

de pression et peut faire bouger les choses. Dans ce sens, au-delà du geste, **Mme Demierre** pense qu'il y a une vraie valeur à suivre cette résolution.

Par ailleurs, elle demande comment les choses s'articulent à Bernex avec la FCBL. Elle demande si quelque chose est mis en place au niveau de la Fondation dans le cas d'une expulsion ou si ce point serait à examiner en commission sociale afin de mettre quelque chose en place là où l'on peut concrètement faire quelque chose.

M. Vonlanthen répond qu'au niveau de la FCBL, l'on a déjà eu par le passé des cas où l'on a temporisé et évité des expulsions. Des baux avaient été résiliés et ont été reconduits après en patientant. Parfois, les personnes reviennent à meilleure fortune, ou le service social les aide.

M. Vonlanthen ajoute qu'il a eu le plaisir de siéger pour la première fois ce matin avec les nouveaux membres de la FCBL et pour donner un exemple, un logement a été attribué à une personne précaire. L'on a cette sensibilité politique qui est le devoir d'une collectivité et la FCBL n'est pas un promoteur immobilier. De ce côté, la Fondation est bien armée et son Conseil se soucie de ces problématiques. Personnellement, **M. Vonlanthen** est tout à fait enclin et ouvert à prendre de bonnes mesures et à temporiser. Il n'a pas le souvenir d'avoir assisté à des expulsions manu militari, sachant qu'il siège depuis un certain nombre d'années au sein de Conseil. Par contre, la FCBL a déjà temporisé pour laisser la personne trouver les moyens pour payer et le fera encore.

En réponse à **M. Rossini**, **M. Jordi** indique que si celui-ci veut des résultats, il faut juste laisser la résolution arriver là où elle doit arriver et peut-être que l'on aura un résultat, ou pas. Il ne comprend pas très bien comment l'on veut avoir des résultats avant.

M. Gioria remarque qu'une demande de renvoi en commission a été exprimée.

Le Président précise qu'il faut une demande formelle. Si une telle demande est formulée, le débat portera sur ce point.

Estimant que cette résolution mérite quand même discussion, **Mme Jacquemoud** indique qu'elle a demandé un renvoi en commission sociale et en commission des finances. Elle trouve un peu prématuré de la voter maintenant, car elle est d'avis que celle-ci n'est pas finie et pas encore complète.

Le Président précise que la demande ne peut se faire qu'après l'entrée en matière. Puisque la demande a maintenant été faite formellement, les débats se portent sur ce renvoi.

Mme Graf se permet de répondre en tant que Présidente de la commission Sociale et Vie associative (SVA). Elle relève que la résolution, telle que présentée aujourd'hui, a une portée extrêmement générale. L'on parlait de symbole tout à l'heure et elle pense qu'en effet, cette résolution a une dimension très symbolique. Cela ne veut pas dire qu'elle n'a pas des objectifs concrets, mais pour atteindre ceux-ci, cela demande une mobilisation de groupe et plusieurs forces comme **Mme Demierre** l'a soulevé précédemment. **Mme Graf** ne pense pas que le renvoi en commission soit la meilleure méthode pour arriver à cette portée générale voulue par la résolution. Par contre, s'il s'agit de traiter d'un cas spécifique ou du cas spécifique, ensuite, des locataires de Bernex, réponse a déjà été donnée en partie par **M. Vonlanthen** qui a parlé de certaines garanties et certains garde-fous qui sont déjà en vigueur. Après, rien n'empêche d'avoir une discussion en commission SVA afin de voir comment l'on peut encore resserrer au maximum le filet social pour éviter de se retrouver dans des situations à risque et extrêmement péjorantes pour les locataires. Cependant, **Mme Graf** ne pense pas que le fait de rediscuter cette résolution en commission va permettre de faire ce travail.

M. Vonlanthen abonde dans le sens de ce qui vient d'être dit par la Présidente de la commission SVA. Un renvoi ne ferait que perdre du temps. Si aujourd'hui, l'objectif est d'aller vite par rapport à la pandémie, il faut acter cela. Si ce projet de résolution est accepté, il le portera très volontiers à l'ACG pour voir ce que l'on peut en faire. Il ajoute qu'il ne faut néanmoins pas s'attendre à grand-chose. C'est une mobilisation et un avis. Il ignore ce soir si cela sera suivi par d'autres communes.

M. Vonlanthen ajoute que le renvoi en commission ne sert à rien, mais par contre, un travail en

commission qui peut être fait est celui du prochain budget, car allouer un montant à l'aide personnalisée permet d'aider les gens qui sont en difficulté. Cela est du concret et est de la compétence des Conseillères et Conseillers municipaux.

La parole n'étant plus demandée, le **Président** lance le vote sur cette proposition de renvoi en commission.

- **Le renvoi en commission est refusé par 14 voix contre, 2 voix pour et 6 abstentions (22 votants).**

Le **Président** lance le vote sur la résolution.

- **La résolution est acceptée par 14 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions (22 votants).**

10. Informations

Cyril HUGUENIN :

Le système « Velocity », développé par la Fondation des Parkings, est maintenant disponible à Bernex !

La vélostation de Bernex est désormais équipée du système velocity.ch. Plus de 70 places de stationnement vélo protégées et sécurisées y sont accessibles très simplement, via le SwissPass.

Opération Zéro Déchets

- Atelier Zero Waste « Aliments et boissons » le 10 février 2021 - 19 h à 21 h
En virtuel - Inscriptions obligatoires
- Mini-atelier Zero Waste « Lessive » le 23 février 2021 - 19 h à 20 h
Salle Jura ou en virtuel - Inscriptions obligatoires

Gilbert VONLANTHEN :

COVID - Message aux aînés

Le département des Affaires sociales va écrire aux aînés afin de les encourager durant cette période de pandémie qui se prolonge et leur rappeler les conseils d'usage et que la Commune est à disposition pour les aider en cas d'isolement et de manque d'aide de leurs proches.

Cafés-rencontres des aînés

Les cafés-rencontres des aînés se poursuivent les vendredis matins à la Bibliothèque, afin de ne pas laisser tomber les aînés fragilisés et isolés. Les activités sont encadrées par la visiteuse sociale et les bénévoles, avec un maximum de 5 personnes par vendredi et mesures COVID suivies scrupuleusement.

Jeunesse - Collaboration FASe/Mairie

Un projet pilote des jeunes accompagnés par les TSHM va être mis sur pieds pour des jeunes fragilisés, sans projet et sur une pente glissante, surtout durant cette période. L'idée étant de resserrer les liens avec ces jeunes et d'être plus à l'écoute de leurs difficultés, besoins et problèmes, afin de les aider et par la même occasion, peut-être réussir à les canaliser vers des comportements moins autodestructeurs ou problématiques dans l'espace public.

Guyline ANTILLE :

• **Activités culturelles**

Annulation et captation de spectacles

En raison de la situation sanitaire, toutes les manifestations culturelles de janvier ont été annulées et celles de février le seront également.

Le service culturel tente de rester souple et de s'adapter au plus proche de l'évolution de la situation sanitaire. Les décisions d'annuler ou reporter sont donc prises le plus tard possible.

Parallèlement, des initiatives sont mises en place pour pallier le manque d'activités culturelles en présentiel.

Ainsi, deux spectacles programmés en janvier ont fait l'objet de captation puis ont été mis en ligne sur notre chaîne YouTube et sur Facebook.

- Concerts en famille « Chansons sous la pluie »
- Mercredi du conte : Petit bleu petit jaune

Le 24 février, un autre conte de la Compagnie bernésienne « Les balafons bavards » sera filmé et retransmis.

Ces spectacles resteront en ligne 6 mois, permettant aux familles de les voir et revoir à leur guise !

Street art

Certains ont peut-être remarqué les graffitis qui ornent une partie des palissades du chantier du quartier de Saint-Mathieu. Il s'agit d'une commande de la Mairie qui s'inscrit dans une démarche d'intervention artistique de l'espace public avec du street art. D'autres interventions dans les lieux appelés à changer (rue de Bernex, futurs quartiers) sont en préparation. À noter que la réalisation est faite en collaboration avec des jeunes de Bernex actifs dans le graffiti.

Ateliers d'écriture

Les ateliers d'écriture mensuels ont démarré en virtuel le 8 février dernier. Ils reprendront en présentiel à la Bibliothèque dès que possible. Les inscriptions ont afflué et le succès a été tel qu'une deuxième série d'ateliers a été ouverte.

Exposition Galerie de la Champagne

L'exposition « Herbiers », annulée en novembre 2020, avait été reprogrammée du 5 au 21 mars 2021. Vernissage le 4 mars 2021.

Celle-ci est pour le moment maintenue et toute la communication restera digitale afin de ne pas imprimer du papier pour rien si celle-ci ne pouvait finalement pas avoir lieu.

Et aussi

- **Le recueil « D'écrire ma ville Bernex »** est toujours en vente à la réception. À ce jour, près de 500 exemplaires ont été distribués, dont 150 ventes. Enthousiasmées par le projet, les communes de Vernier et Troinex souhaitent également réaliser leur recueil.
 - **Récolte de cadeaux de Noël pour les plus démunis** : pas moins de 1800 jouets ont été récoltés en 10 jours en cette fin d'année à la réception de la Mairie ! Un chiffre impressionnant qui témoigne de la générosité des Bernésiens et des Bernésiennes.
- **Côté communication**
- Le site nouvelle génération sera en ligne courant mars. Il est en cours de finalisation.

11. Questions

M. Gioria transmet ses remerciements au Conseil administratif pour avoir été transparent sur le droit de préemption. Tout à l'heure, il a été surpris d'apprendre que la commune possédait des terrains qui valaient plus de CHF 5000.- le m². Il encourage le Conseil administratif à toujours être aussi transparent sur ce droit de préemption qui a déjà suscité des débats et trouve important d'avoir ce retour.

M. Gioria adresse une question au Conseil administratif. Sachant que le référendum au sujet de la Goutte de Saint-Mathieu concerne cette fois le Canton dans son entier, il souhaiterait savoir si le Conseil administratif a une évaluation de ce que cela va coûter à la commune de Bernex. **M. Gioria** relève que certains partis et un parti en particulier se font un malin plaisir à utiliser leur droit - le référendum est un droit -, mais reprochent souvent de dépenser l'argent à tout va. Le référendum va coûter très cher à Bernex et il aimerait que l'on puisse avoir une évaluation de ce coût afin que l'on puisse aussi montrer que certains nous coûtent très cher.

Le Président clôt cette séance du Conseil municipal à 21 h 06 et remercie les Conseillères et Conseillers municipaux pour la tenue de ces débats.

**La prochaine séance est fixée au
mardi 23 mars 2021
à 20 h.**

Le Secrétaire

Le Président

Michel Jaggi

Karl-Anton Baumann

Bernex, le 23 mars 2021